



Ville de
Sainte Maxime

DB/SM/CA

REPUBLIQUE FRANCAISE-LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

ARRETE
portant Inscription sur la liste d'aptitude en vue de l'accès
au grade d'Agent de Maîtrise au titre de la promotion interne 2020

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale,
Vu le Décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux,
Vu le Décret n° 2016-1383 du 12 octobre 2016 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,
Vu le Décret n° 2016-1382 du 12 octobre 2016 fixant la durée de carrière applicable à ce grade,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 08/07/2020,
Considérant que les fonctionnaires ci-après remplissent les conditions fixées par le décret précité,

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'Agent de Maîtrise au titre de la promotion interne 2020 est fixée comme suit :

- **BEURE Bérengère**
- **MEICHEL Robert**
- **PIROVANO Céline**
- **SALAMONE Ingrid**

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et transmis à Madame la Responsable du Centre des Finances Publiques de Grimaud et à Monsieur le Sous-Préfet de Draguignan.

Fait à Sainte-Maxime, le



Signé : le lundi 10 août 2020 MORISSE Vincent
Maire

Le Maire :

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.
- Atteste que le présent acte a été :

Affiché le :

Transmis au C.D.G. le :